


GUIDE DE PLANIFICATION POUR LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

Vous n'êtes pas certain de savoir quels établissements d'enseignement postsecondaire ou établissements d'enseignement de carrières pourraient vous convenir?

Apprenez-en davantage sur les étapes que vous pouvez entreprendre afin de trouver des établissements d'enseignement postsecondaire potentiels.

Votre éducation et formation futures peuvent mener à de meilleurs emplois, à des carrières stimulantes et à des revenus supérieurs.

Choisir un établissement d'enseignement postsecondaire



La prise de décisions en matière d'éducation postsecondaire peut être difficile. Les gens ont habituellement plusieurs questions lorsqu'ils pensent à s'inscrire dans un établissement d'études postsecondaires et la plupart des professions exigent une formation et une éducation approfondies. Cela peut vous sembler accablant lorsque vous y pensez pour la première fois.

Vous devez donc commencer à penser à vos options assez tôt. Tout d'abord, pensez à vos aptitudes — à vos compétences et capacités. Quels sont vos intérêts? Dans quoi êtes-vous compétent? Vous devrez faire ensuite une recherche sur la carrière que vous envisagez — cadre-t-elle avec les tendances actuelles et futures du marché du travail?

Afin de ne pas accumuler une dette étudiante importante, vous devriez examiner attentivement vos ressources financières. Le fait d'avoir des revenus d'un emploi à temps partiel, de bénéficier d'une bourse d'études et d'avoir des économies réduira le montant que vous devrez peut-être emprunter dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

Le présent livret vous aidera à commencer le processus. Même si le fait de faire le bon choix en matière d'éducation et de formation vous aidera à obtenir un emploi mieux rémunéré, les études collégiales ou universitaires constituent un investissement important en temps, en argent et en efforts. Prenez tout votre temps et faites des recherches sur vos options.

La grande

question :
*Quelles sont
les possibilités
d'emploi dans le
domaine que vous
voulez étudier?*

Rien ne garantit que vos études vous permettent d'obtenir un emploi. Cependant, vous pouvez augmenter vos chances de façon considérable en faisant vos devoirs avant de choisir un programme d'études. Plein de bons renseignements sur les marchés de l'emploi actuels et futurs sont disponibles. Au Nouveau-Brunswick, nous avons facilité le processus pour vous! En consultant EmploisNB.ca, vous pouvez parcourir l'information sur les types d'emplois disponibles actuellement,

utiliser le programme en ligne Career Cruising pour explorer les carrières ou prendre connaissance des profils de professions pour obtenir de l'information sur la demande pour des emplois précis au Nouveau-Brunswick et les gains associés à ces emplois. Votre conseiller d'orientation scolaire ou un conseiller en emploi dans votre collectivité sont aussi d'excellentes ressources à qui vous pouvez vous adresser.

Quels types d'établissements d'enseignement existe-t-il?

Il existe divers établissements. Les options comprennent des collèges et des universités offrant des programmes d'études d'une durée de deux à quatre ans, des programmes de formation professionnelle, des écoles de métiers, des collèges privés d'enseignement professionnel et la formation en ligne ou par correspondance. Vous pouvez en apprendre plus sur les divers établissements d'enseignement en consultant leur site Web, en regardant des vidéos en ligne sur YouTube ou en parcourant leurs pages des médias sociaux.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada offrent une aide financière pour aider à assumer les coûts rattachés aux études postsecondaires. Le financement offert directement par les établissements et les exigences peuvent être différents d'un établissement à l'autre. De plus, pour obtenir de l'aide financière aux étudiants (vous trouverez d'autres renseignements à ce sujet plus loin), l'université, le collège ou le collège privé d'enseignement professionnel doit être reconnu dans le cadre du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Vérifiez toujours auprès de l'établissement pour savoir s'il est agréé aux fins des prêts étudiants.

**Vous pouvez également consulter le site Web suivant —
Gouvernement du Canada : www.cibletudes.ca**



Quelles sont vos options?

Plusieurs options en matière d'éducation et de formation postsecondaires peuvent mener à une carrière brillante et enrichissante qui vous convient.

- L'**université** offre des programmes de premier cycle menant à l'obtention d'un baccalauréat, des programmes de cycles supérieurs menant à l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat, des programmes d'éducation permanente et des certificats. Habituellement, cela prend de trois à cinq ans pour terminer un baccalauréat, d'un à deux ans pour une maîtrise et de quatre à huit ans pour un doctorat. Les classes sont généralement données sous forme d'exposé, mais dans certains programmes, des laboratoires sont offerts pour favoriser un apprentissage pratique. Des programmes coopératifs sont offerts dans certains domaines d'études afin de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience de travail avant l'obtention de leur diplôme.
- Le **collège** offre des programmes menant à l'obtention d'un diplôme de formation spécialisée dans toute une gamme de domaines. En plus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et du New Brunswick Community College, des collèges privés d'enseignement professionnel offrent des programmes d'études dans l'ensemble de la province. Il faut habituellement d'un à deux ans pour obtenir un diplôme. Les programmes comprennent généralement un mélange d'exposé et de formation pratique. Certains programmes offrent des stages coopératifs ou ils sont liés à des programmes d'apprentissage. Aujourd'hui, il est possible de transférer plusieurs crédits des programmes collégiaux vers des programmes universitaires.



OPTIONS

- **Apprentissage** — Il s'agit d'une forme d'éducation postsecondaire destinée aux personnes qui veulent être certifiées en vue de travailler dans un des 52 métiers d'apprentissage spécialisés au Nouveau-Brunswick. Cette façon permet à l'apprenti de passer 80 % du temps en formation en milieu de travail et 20 % du temps, en formation en classe. Une fois qu'il est inscrit auprès d'un employeur approuvé, l'apprenti accepte de travailler à un taux de salaire établi et l'employeur accepte de fournir du mentorat dans le cadre de la formation technique et de l'expérience en milieu de travail. Selon le métier, la durée du programme peut être de deux à quatre ans. Diverses aides financières provinciales et fédérales sont offertes. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site du Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et choisissez l'option Apprentissage et Certification professionnelle.
- **Enseignement à distance** — Plusieurs établissements ont rendu l'apprentissage en ligne plus facile et accessible. Si vous souhaitez obtenir un grade ou un diplôme d'un établissement qui est situé à l'autre bout du pays et que vous n'avez pas de moyens de déménager à l'endroit où il est situé, consultez ses offres en matière de formation en ligne ou à distance.
- **Transfert de crédits et évaluation et reconnaissance des acquis (ERDA)** — Le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB) appuie la reconnaissance et les ententes en matière de transfert de crédits entre les établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que la reconnaissance des crédits, y compris du baccalauréat international (BI) et de l'équivalence de cours (EC), ce qui rend vos études plus accessibles et plus abordables.

Pour explorer vos options — Gouvernement du Nouveau-Brunswick (Portail de reconnaissance d'unités de cours) : <http://portal.nbcatt.ca>

Cet outil vous permet de trouver rapidement des renseignements sur le transfert de crédits pour des cours offerts dans divers établissements ou sur la valeur de votre cours dans le cadre d'un transfert de crédit. De plus, si vous possédez une grande expérience de travail ou des acquis dans le domaine d'études que vous voulez entreprendre, vous pourriez être admissible à un crédit universitaire dans le cadre de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ERDA), également connue sous le nom de Reconnaissance des acquis (RDA). Si vous êtes sûrs que vous possédez ce type d'expérience par le travail, l'autoformation ou d'autres moyens, n'hésitez pas à communiquer avec l'établissement ou le bureau d'apprentissage.

- **Formation continue** — En réalité, les carrières ne suivent pas toujours un cheminement direct— pensez-y. Nous apprenons tout au long de notre vie. Par exemple, vous pourriez décider de commencer dans un collège communautaire, d'acquérir une expérience de travail et puis de vous inscrire à un programme universitaire pour reprendre votre éducation postsecondaire. Des étudiants obtiennent un diplôme universitaire et retournent à un collège communautaire pour recevoir un certificat technique.

Comment trouver le collège ou l'université qui vous convient?

Faites une auto-évaluation

Vous pouvez utiliser un certain nombre de sites Internet pour trouver l'établissement qui correspond à vos besoins. Voici un exemple : schoolfinder.com (en anglais seulement).

Cet outil vous permet de faire une comparaison entre les établissements. Pour choisir le bon établissement, vous devez prendre plusieurs éléments en considération comme vos intérêts, vos objectifs de carrière et votre situation financière, ainsi que les coûts exigés par l'établissement, la taille, l'endroit et les exigences en matière d'admission de ce dernier.

Participez à une foire des établissements d'enseignement postsecondaire

Ces foires vous permettent de parler à des représentants de divers établissements en un seul endroit. Si vous êtes au secondaire, demandez à votre conseiller en orientation de vous donner des renseignements sur les foires qui pourraient avoir lieu à votre école ou dans votre région.

Jetez un coup d'œil sur les établissements d'enseignement postsecondaire en personne ou à distance

Afin de vous aider à réduire vos options, essayez ce qui suit :

- Si vous êtes au secondaire, demandez à votre conseiller en orientation quels sont les renseignements dont il dispose sur les établissements qui vous intéressent.
- Consultez le site Web de l'établissement. Plusieurs établissements offrent des visites virtuelles afin que vous puissiez voir le campus même si vous ne pouvez pas vous y rendre. Vous pouvez également obtenir des renseignements sur les classes et les programmes offerts, découvrir si l'établissement est agréé aux fins des prêts étudiants et en apprendre davantage sur la vie sur le campus.
- Plusieurs établissements organisent des activités portes ouvertes. Vous pouvez ainsi vous faire une bonne idée des programmes offerts et cela peut vous aider à circonscrire votre recherche pour en trouver un qui vous convient le mieux.
- Une autre belle façon de vous faire une idée de l'établissement est d'organiser une visite, préférablement lorsqu'il y a des classes. Assurez-vous d'être à l'aise avec la taille de l'établissement, les installations, l'équipement, les enseignants et les étudiants. N'oubliez pas d'apporter votre liste de questions à poser.

Vous pouvez faire une recherche, entre autres, par endroit, par diplômes offerts, par programmes et majeures, par droits de scolarité et frais, par milieu et par taille. Les résultats de la recherche vous donneront des renseignements comme ceux qui suivent :

- renseignements généraux sur l'établissement;
- droits de scolarité, frais et estimation des dépenses des étudiants;
- types d'aide financière offerts par l'établissement;
- exigences en matière d'admission (les cours et les notes dont vous avez besoin à l'école secondaire);
- taux de rétention et d'obtention du diplôme;
- accréditation;
- systèmes de soutien mis à la disposition des étudiants.



- Parlez avec des étudiants qui fréquentent l'établissement ou qui l'ont fréquenté afin d'obtenir leur point de vue. Si vous faites une visite en personne, demandez au coordonnateur de la visite du campus si vous pouvez parler avec des étudiants qui fréquentent l'établissement. Si vous ne pouvez pas visiter l'établissement, demandez au personnel du service des admissions de vous mettre en communication avec des étudiants actuels ou des diplômés.

Quels sont les coûts pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire?

Lorsque vous fréquentez un collège ou une université, les droits de scolarité peuvent aller de 2 500 \$ à 8 000 \$ par année. Les coûts annuels pour fréquenter un établissement privé peuvent être plus élevés. À ce montant, il vous faudra ajouter le coût des livres et des fournitures, qui peut être d'au moins 1 000 \$ par année. Si vous vivez loin de la maison, vous devrez vous attendre à avoir des frais de subsistance. Ces coûts peuvent varier grandement selon le fait que vous habitez dans une résidence ou que vous êtes un colocataire. Les droits de résidence peuvent être d'au moins 10 000 \$ par année. Vous devrez également prendre en considération d'autres coûts comme le transport, l'assurance-maladie et les frais étudiants.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un investissement important. Une fois que vous avez précisé le type de programme que vous voulez suivre, vous pouvez estimer votre budget annuel en utilisant les renseignements sur les coûts disponibles sur le site internet de l'institution que vous choisissez.

Qui peut m'aider à assumer les coûts?



Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada offrent des prêts et des bourses d'études aux étudiants. Une aide financière est également offerte aux étudiants à temps partiel. Le financement des prêts aux étudiants est déterminé en fonction des besoins financiers. Vous devrez rembourser votre prêt après l'obtention de votre diplôme ou la fin de vos études. Les bourses et les bourses d'études sont accordées en fonction des besoins financiers ou elles sont offertes aux étudiants qui ont besoin d'une aide financière supplémentaire. Les bourses et les bourses d'études n'ont pas à être remboursées.

Diverses mesures de soutien peuvent être offertes aux apprentis inscrits :

- Prêt canadien aux apprentis
- Subvention incitative aux apprentis (offerte après la réussite de la première et de la deuxième année du programme d'apprentissage)
- Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (offerte après avoir réussi l'examen final pour un métier Sceau rouge ou un programme d'apprentissage)
- Aide financière pour les livres, le transport, l'hébergement, la garderie, autre
- Formation en classe
- Soutiens à l'apprentissage comme des tuteurs et des technologies d'assistance

Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick et sur la façon dont les montants sont déterminés, consultez le site Web suivant :

www.aideauxetudiants.gnb.ca

Pour obtenir plus de renseignements :

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Certification des professions

1-855-453-2260
(sans frais)